



Natura 2000 en mer

Compte-rendu de la réunion de restitution du diagnostic « patrimoine naturel » des sites Natura 2000 de CHAUSEY (ZSC FR2500079 et ZPS FR2510037)

21 mars 2025, amphithéâtre lycée la Morandière à Granville





Liste des acteurs présents (par ordre alphabétique)

Monsieur	Anfray	Office Français de la Biodiversité (OFB)
Monsieur	Aulert	Office Français de la Biodiversité (OFB)
Madame	Baudouint	Association GECC
Monsieur	Blanchet	Ville de Granville
Monsieur	Boscher	Association des Pêcheurs Amateurs de la Manche et du Sénéquet (APAM le Sénéquet)
Madame	Brebant	Comité régional Conchyliculture Normandie et Mer du Nord
Monsieur	Bunel	Yacht Club de Granville
Monsieur	Cabos	Association Manche Nature
Monsieur	Chevallier	SyMEL
Madame	Dedieu	Office Français de la Biodiversité (OFB)
Madame	Derrien	Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) Concarneau
Monsieur	Desroy	Ifremer Dinard
Monsieur	Dieudonné	Ville de Granville ; GTM
Madame	Doligé	GTM
Madame	Ducommun	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie
Monsieur	Durand	Association Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais (CPAG)
Madame	Faine	Groupe Mammalogique Normand (GMN)
Monsieur	Fourcade	Yacht Club de Granville
Monsieur	Frey	Office Français de la Biodiversité (OFB)
Monsieur	Gallien	Association GONm
Monsieur	Gautier	Association Al Lark
Monsieur	Gilbert-Briand	Syndicat des guides de la baie du Mont-Saint-Michel
Madame	Goret	Conservatoire Botanique de Normandie (CBN)
Madame	Gouchet	Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN)
Madame	Guichard	SMELE
Monsieur	Guiheneuf	Association Un avenir pour les Saints Pairais
Monsieur	Hameau	Ville de Granville
Monsieur	Hédouin	Association des pêcheurs plaisancier de Granville (APPG)
Monsieur	Hélie	Comité régional Conchyliculture Normandie et Mer du Nord
Monsieur	Herbert	Association des Pêcheurs Amateurs de la Manche et du Sénéquet (APAM le Sénéquet)
Monsieur	Holley	Association des Pêcheurs Amateurs de la Manche et du Sénéquet (APAM le Sénéquet)
Monsieur	Hurel	Association Les Amis d'Hacqueville
Monsieur	Jacquot	Association Manche Nature ; Association Agissons pour le climat
Monsieur	Joncourt	Agence de l'Eau Seine Normandie
Madame	Lassau	Office Français de la Biodiversité (OFB)
Madame	Lefrançois	SyMEL
Monsieur	Leguelinel	Ville de Granville ; GTM ; CRPMEM Normandie
Monsieur	Lepigouchet	Association Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais (CPAG)
Monsieur	Lesouquet	Comité régional Conchyliculture Normandie et Mer du Nord
Monsieur	Lizot	SyMEL



Monsieur	Mazières	Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche (DDTM 50)
Monsieur	Merour	CRPMEM Normandie
Monsieur	Niel	Conservatoire du littoral
Madame	Offret	SYMEL
Monsieur	Penven	Club de Kayak Granville Chausey
Monsieur	Petitgars	Ville de Granville
Monsieur	Philippe	Association Manche Nature ; Association Un avenir pour les Saints Pairais
Monsieur	Pibot	Office Français de la Biodiversité (OFB)
Monsieur	Pien	SMEI
Monsieur	Postel	SCI des îles Chausey
Monsieur	Renelleau	Association des plaisanciers du Hérel (APH)
Monsieur	Renelleau	Association des Plaisanciers de Hérel (APH)
Madame	Robbe	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie
Madame	Rollet	Ifremer Dinard
Monsieur	Thévenin	Association des résidents du Fort de Chausey
Monsieur	Thieng	Association "un avenir pour les Saint-Pairais"
Madame	Touvet	Association Manche Nature
Monsieur	Trebaul	Bureau d'étude IDRA Bio & Littoral



Objet

Cette réunion fait suite aux réunions et groupes de travail dédiés à l'état des lieux du patrimoine naturel marin de Chausey dans le cadre de la révision/élaboration du document d'objectifs des sites Natura 2000 de Chausey. Elle avait pour objectif de présenter la synthèse de l'état des lieux sur le volet « patrimoine naturel » des sites de Chausey ainsi que les objectifs à long terme issus de la concertation. En proposant ce temps d'échange collectif, en présence des experts ayant participé à l'élaboration du diagnostic, le second objectif visait à encourager la participation des acteurs locaux à l'élaboration du document d'objectifs, de répondre aux questions sur les éléments de diagnostic, de discuter des objectifs à long terme et de conclure cette étape avant sa validation en comité de pilotage (COPIL). Une réunion sur le volet « usages » a été menée le 7 mai 2025 afin de clôturer la concertation avant le COPIL de validation des états des lieux (patrimoine naturel et usages) le 12 mai 2025.

Ordre du jour proposé

- Présentation de la démarche et méthode d'élaboration du DOCOB et retours sur les notions précédemment abordés
- Espèces (matin)
- Habitats (après-midi)
- Calendrier et questions diverses

Déroulement de la séance

1. Présentation de la démarche et méthode d'élaboration du DOCOB et retours sur la concertation

Mme Dedieu ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence, ainsi que l'ensemble des experts et animateurs pour la préparation de cette réunion. Elle rappelle les points suivants : Natura 2000 en France est une démarche participative et cela dès l'élaboration (ou la révision) des documents d'objectifs (DOCOBs) des sites désignés. L'objectif de la mise en place de Natura 2000 en mer est le maintien ou l'atteinte d'un bon état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêts communautaires sur chaque site Natura 2000. Les sites Natura 2000 de Chausey sont une **Zone Spéciale de Conservation ou ZSC** (relative à la Directive 92/43/CEE Habitats-Faune-Flore dite « DHHF ») et une **Zone de Protection Spéciale ou ZPS** (relative à la Directive 2009/147/CE Oiseaux dite « DO »), et leurs périmètres, initialement autour de l'archipel, ont été agrandis en 2008. Des DOCOBs ont été rédigés et validés en 2002 pour la ZSC et 2013 pour la ZPS. Dans ce contexte, les données concernant les habitats et les espèces d'intérêts communautaires ainsi que les activités au sein des sites Natura 2000 de Chausey ont besoin d'être actualisées. Chausey est concerné par 9 habitats, 12 espèces (autres que les oiseaux) et 44 oiseaux d'intérêt communautaire. Par soucis de simplification, il a été décidé lors du COPIL de lancement de la révision du DOCOB (1^{er} juillet 2021) de rédiger un DOCOB commun aux deux sites Natura 2000 de Chausey.

Le comité de pilotage ou COPIL, instance regroupant l'ensemble des acteurs engagés dans cette démarche, participe et valide le/les DOCOB puis suit leur(s) mise(s) en œuvre une fois approuvé(s). Pour les sites Natura 2000 de Chausey majoritairement marins, le préfet maritime Manche – mer du Nord et le préfet de la Manche sont les autorités administratives pilotes ; la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL Normandie, service déconcentré de l'Etat en région. Les opérateurs choisis pour mener la concertation et rédiger ce DOCOB sont le Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) pour la partie terrestre et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la partie marine, appuyé par le Comité Régional des Pêches Maritimes (CRPMEM) de Normandie sur le volet de la pêche professionnelle.



La démarche de révision (zone de l'archipel) et d'élaboration (zone marine) du DOCOB termine sa première phase i.e. celle de l'état des lieux permettant d'actualiser les connaissances sur les sites. L'état des lieux concerne le patrimoine naturel mais aussi les usages qui ont lieu au sein des sites ou à proximité immédiate.

Cette réunion est dédiée à la restitution des éléments de diagnostic relatif au patrimoine naturel. Suivra une réunion de restitution des usages (7 mai 2025) puis un COPIL de validation de l'état des lieux (12 mai 2025).

2. Espèces

2.1 Mammifères marins

Experts présents : Mr Gautier (Al lark) et Mme Baudoint (GECC)

Quatre espèces de mammifères marins sont identifiées dans la ZSC de Chausey.

Le Grand dauphin : Il s'agit d'une population résidente côtière sédentaire la plus grande d'Europe avec environ 500 à 600 individus. Des études ont montré que des individus traversent le Cotentin pour fréquenter la baie de Seine. Présents toute l'année, les observations sont fréquentes dans le golfe normand-breton (GNB). Le site de Chausey est une zone fonctionnelle à haute valeur écologique : repos, alimentation, reproduction, élevage des jeunes, liens sociaux, etc. Les effectifs de population de cette espèce à différentes échelles (GNB, façades maritime française « Atlantique » et « Manche », Europe) indiquent que 16 % de la population européenne se trouve dans les eaux marines françaises. La France a donc une responsabilité importante dans leur conservation. Leur état de conservation est estimé « bon » selon la DCSMM (2018-2024) à « moyen » selon la DHFF (2013-2018) à cette échelle et bonne à l'échelle du GNB.

Concernant le Marsouin commun, il y a des observations ponctuelles car c'est une espèce discrète et furtive, moins facile à observer. L'utilisation du site reste méconnue mais probablement qu'ils s'y alimentent à minima. C'est une espèce qui se nourrit de poissons pélagiques, mais aussi d'espèces démersales en fouissant dans les fonds meubles. Les données en mer montrent une distribution plutôt au large en hiver et côtière en été. On estime à 400 000 le nombre d'individus en Europe, ce qui représente 4 % de la pop Européenne en France (16 000 individus). Leur état de conservation est jugé « mauvais » par la DCSMM (2018-2024) et la DHFF (2013-2018) en France.

Les phoques veau-marin et gris sont présents à Chausey avec des observations ponctuelles. Pour le Phoque veau-marin, la proximité de leur colonie de reproduction de la baie du Mont-Saint-Michel explique leur présence et Chausey constitue un lieu de passage. Observé fréquemment dans l'archipel, le Phoque gris s'alimente et élève des blanchons et il y a eu une suspicion de reproduction. Leurs états de conservation est bon en France avec une tendance positive ces dernières années.

Enjeu fort pour le Grand dauphin

Enjeu moyen pour le Marsouin commun

Enjeu secondaire pour le Phoque gris et veau-marin

OLT Grand dauphin : Maintenir en bon état de conservation la population côtière de Grand dauphin du golfe normand-breton pour contribuer au rétablissement d'un bon état de conservation de la population Manche-Atlantique.

OLT Marsouin commun : Contribuer au rétablissement d'un bon état de conservation de la population Manche-Atlantique du Marsouin commun



Temps d'échange

Question de Mr Leguelinel : pourquoi l'enjeu est moyen pour le Marsouin commun et secondaire pour le Phoque gris alors que leur présence est plus importante avec une suspicion de reproduction ?

Réponse de Mme Dedieu : le calcul des niveaux d'enjeu dans la démarche Natura 2000 se fait selon une méthode nationale qui utilise trois critères standardisés et communs à tous les sites Natura 2000 : la « représentativité » à l'échelle biogéographique, la « vulnérabilité » de l'espèce (basée sur l'état de conservation), et les « spécificités locales ». Pour le Marsouin commun, la forte représentativité à l'échelle biogéographique associée à une vulnérabilité forte le classe en enjeu moyen même sans spécificités locales identifiées alors que pour le Phoque gris, sa « vulnérabilité » et sa « représentativité » sont moins fortes, ce qui explique ce classement.

Réponse de Mr Gautier : il y a des observations ponctuelles mais les marsouins sont bien présents, des enregistrements par sondes acoustiques en attestent. La zone autour de l'archipel de Chausey montre des observations régulières. La présence de marsouin est sous-évaluée par rapport à ce qu'on voit.

Question de Mr Jacquot : Quels outils pourraient être mis en place pour protéger les populations de mammifères marins ?

Réponse de Mme Baudouint : on peut commencer par de la sensibilisation auprès des acteurs de la mer (bonnes pratiques, guide d'observation)

Réponse de Mr Gautier : la réglementation a évolué avec un arrêté ministériel de non-dérangement intentionnel des mammifères marins en aires marines protégées (arrêté de 2011 révisé en 2018 puis 2020). Il y a encore une méconnaissance de la réglementation en vigueur. Travail collectif à renforcer entre les structures de sensibilisation, les services de l'État et les usagers pour mieux faire connaître cette réglementation.

Question de Mr Gilbert-Briand : Y-a-t-il des observations de grands dauphins et de marsouins plus au sud (baie du Mont-Saint-Michel) ? des différences d'observations de marsouins entre la côte et l'Europe ?

Réponse de Mr Gautier : il y a des observations de grands dauphins très proches de la côte. A l'échelle de l'Europe, des observations aériennes avec des suivis « SCAN » sont opérés.

Intervention de Mme Faine : des individus en plus grande densité pour le marsouin sont observés plus au nord (mer du Nord) même si des individus redescendent progressivement dans la Manche.

Réponse de Mr Gautier : Dans le golfe normand-breton, de petits groupes de marsouins ou des individus isolés sont régulièrement observés.

Question de Mr Joncourt : comment expliquez-vous la baisse de la population estimée des grands dauphins du golfe normand-breton en 2023 ? Est-ce que ce déplacement peut être lié à une problématique trophique ? Dans la DCE, 2023 est connue pour être la pire année d'un point de vue trophique.

Réponse de Mme Baudouint : l'estimation à la baisse de 2023 des effectifs de grands dauphins dans le GNB est plutôt liée à une nouvelle couverture spatiale des observations (avec une prise en compte spatiale plus importante que les années précédentes avec la baie de Seine car on sait que des individus se déplacent entre le GNB et la baie de Seine). Ce n'est pas inquiétant pour l'instant. La photo-ID pour l'identification de grands dauphins montrent des individus du GNB qui fréquentent également la baie de Seine.

Réponse de Mr Gautier : La population du GNB semble stable mais les observations des « groupes » de grands dauphins montrent malgré tout des effectifs de plus en plus réduits.

Intervention de ? : Dans les années 70, on observait des marsouins mais quasiment jamais de grands dauphins.

Réponse de Mr Gautier : Cela est propre au ressenti individuel, des observations de grands dauphins m'ont aussi été rapportées par des anciens. D'où l'importance d'avoir des suivis protocolés.



Intervention de Mr Leguelinel : Le terme vernaculaire « marsouin » était aussi mal approprié car les observations de marsouins étaient en fait des grands dauphins.

Question de Mr Gilbert-Briand : des phoques veau-marin ont été observés depuis les années 70. Quid de l'historique dans l'archipel de Chausey ?

Réponse de Mme Faine : des phoques sédentarisés sont installés en baie du Mont-Saint-Michel. A Chausey, c'est plutôt un lieu de passage. Il y a aussi des préférences d'habitats : côte sableuse pour les phoques veaux marins et côtes rocheuses pour les phoques gris.

Intervention de Mr Gallien : il y avait une présence dans les années 90 de phoques veau-marin puis ça a baissé et c'est le Phoque gris qui a pris de l'ampleur. Le Phoque veau-marin est beaucoup plus localisé que le Phoque gris qui s'étale plus sur les îlots.

Réponse de Mme Faine : les phoques sont quand même des espèces protégées même si pas d'enjeux forts pour Natura 2000. La réglementation en vigueur doit être respectée.

Intervention du Mr Chevallier : des suivis protocolés à Chausey sont réalisés depuis une dizaine d'année. On constate une présence stable avec des observations moindres en hiver.

Question de ? : y-a-t-il un phénomène migratoire observé ?

Réponse de Mme Baudouint : pour le Grand dauphin, il y a des études pour observer la fidélité de ces communautés à certains sites.

Réponse de Mr Gautier : on observe une arrivée massive de thons rouges sur le site. Interrogation de l'impact sur les populations de mammifères marins car cela provoque de la concurrence trophique.

2.2 Oiseaux

Expert présent : Mr Gallien (GONm)

D'après le dernier rapport du GONm (Debout et Gallien, 2020), 44 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I ou à l'article 4.2 de la Directive Oiseaux sont présents sur la ZPS de Chausey (archipel et zone marine). 14 espèces y nichent (reproduction sur l'archipel) et 41 hivernent (passent la saison froide de décembre-janvier sur le site) ou sont de passage (migration pré ou postnuptiale) sur l'archipel et/ou sa zone marine. Certaines espèces sont à la fois nicheuse et hivernante ou migratrice sur le site. Une étude complémentaire, spécifique aux limicoles a été réalisée par le GONm à la demande de la DREAL Normandie. L'étude s'intéresse à 17 espèces de limicoles hivernants et migrants dans la ZPS de Chausey ainsi qu'à leurs zones fonctionnelles : reposoirs de marée haute et zones d'alimentation. Entre 2017 et 2020, les zones d'alimentation du Rétin ouest, du secteur C, de l'embouchure cochon, du Reulet ouest semblent être les plus riches en termes de diversité d'espèces de limicoles et en effectifs. Les sites d'alimentation ne sont pas exploités de la même manière selon les espèces (Gallien, 2023). Une trentaine d'îlots et d'écueils, servent régulièrement de reposoirs, principalement dans la partie occidentale de l'archipel, en fonction des conditions météorologiques, des coefficients et du dérangement. Une vingtaine de secteurs est régulièrement utilisée en alimentation, principalement dans la partie occidentale de l'archipel, en fonction des conditions météorologiques, des coefficients, du dérangement et des conditions de prospections. Les zones les plus faciles d'accès quelques soient les conditions sont très représentées, induisant un biais d'interprétation (Gallien, 2023).

Enjeu fort pour 8 espèces nicheuses (Cormoran huppé, Harle huppé, Huîtrier-pie, Goéland argenté, Goéland marin, Sterne caugek, Sterne de Dougall, Sterne pierregarin) et 11 espèces hivernantes/migratrices (Plongeon arctique, Plongeon imbrin, Grèbe esclavon, Bernache cravant, Tadorne de Belon, Eider à duvet Macreuse noire, Huîtrier-pie, Courlis corlieu, Goéland cendré, Puffin des Baléares)



Enjeu moyen pour 3 espèces nicheuses (Aigrette garzette, Tadorne de Belon, Pipit maritime) et 15 espèces hivernantes/migratrices (Plongeon catmarin, Grèbe à cou noir, Cormoran huppé, Aigrette garzette, Harle huppé, Faucon émerillon, Pluvier argenté, Bécasseau violet, Bécasseau variable, Courlis cendré, Chevalier gambette, Tournevier à collier, Goéland marin, Guillemot de Troïl, Pingouin torda)

Enjeu secondaire pour 3 espèces nicheuses (Grand cormoran, Goéland brun, Fauvette pitchou) et 15 espèces hivernantes/migratrices (Puffin des Anglais, Océanite tempête, Fou de Bassan, Grand cormoran, Faucon pèlerin, Bécasseau maubèche, Barge rousse, Chevalier aboyeur, Mouette mélancolique, Mouette rieuse, Goéland argenté, Sterne caugek, Sterne pierregarin, Hibou des marais, Pipit maritime)

OLT nicheurs : Améliorer ou maintenir l'état des populations d'oiseaux nicheurs de l'archipel et sa capacité d'accueil

OLT hivernants/migrateurs : Améliorer ou maintenir l'état des populations d'oiseaux hivernants et migrateurs du site et sa capacité d'accueil

Temps d'échange

Question de Mr Jacquot : Manche-Nature attaque les arrêtés préfectoraux des tirs létaux des conchyliculteurs sur les Goélands argentés. Les tirs létaux ne sont-ils pas un facteur de pression conséquent sur cette espèce en déclin ?

Réponse de Mr Gallien : La population de Goéland argenté a été très forte dans les années 80 et depuis elle n'a cessé de diminuer. Les tirs létaux sont arrivés bien après que la population commence à décliner. Par ailleurs, le Goéland marin est un prédateur du Goéland argenté. Ces deux espèces sont peut-être en concurrence trophique. La fermeture de la végétation sur les îlots est également une cause du départ des Goélands argentés de Chausey vers les villes. Un groupe de travail a été mis en place avec les conchyliculteurs pour rechercher des solutions alternatives. Les effarouchements et les tirs létaux (qui ne sont pas autorisés tous les ans) sont la seule solution trouvée jusqu'alors, en compromis entre cette espèce et cet usage. La conchyliculture accepte une part de déprédition.

Réponse de Mr Hélie : Les tirs létaux se font uniquement dans les concessions et pas sur l'ensemble de l'archipel. Les tirs sont réalisés par les agents de l'OFB et non par les conchyliculteurs. La profession a limité d'elle-même le cadastre conchylicole sur l'archipel pour ne pas saturer le bassin, malgré la demande de l'Etat de produire plus. Un groupe de travail se réunit en présence du préfet Brunetière sur l'avifaune dans la Manche pour avoir des solutions rapides, adaptées et évolutives sur l'effarouchement.

Réponse de Mr Gallien : Il y a un quota aux tirs létaux.

Réponse de Mme Touvet : Les études scientifiques pour évaluer la prédatation des goélands sont insuffisamment documentées. C'est pour cela que les arrêtés sont annulés depuis 3 ans. Est-ce qu'il y a des associations de protection de l'environnement dans le groupe de travail dédié à la déprédition des malacophages ?

Réponse de Mr Gallien : Si Manche-Nature souhaite intégrer de groupe de travail c'est possible.

Question de Mme Touvet : Quel est l'impact des tirs sur les autres espèces ?

Réponse de Mr Gallien : J'ai observé les autres espèces et il n'y a pas d'effet mesurable dessus.

Question de Mr Boscher : Qu'en est-il des études scientifiques sur le lien entre le dérangement et l'impact ? Dans le précédent DOCOB, il avait été acté qu'on s'orientait vers des études pour savoir quel était l'impact du



dérangement sur les oiseaux. Quid du projet Life espèces mobiles 2024-2030¹ ? Il manque cet aspect pour la compréhension des enjeux.

Réponse de Mme Gouchet : les niveaux d'enjeux ne sont pas définis par les pressions. Seules la vulnérabilité, la représentativité et les spécificités locales sont utilisées dans le calcul des niveaux d'enjeux. Les pressions et leurs impacts sont cependant décrits dans l'état des lieux et seront pris en compte pour l'écriture des mesures de gestion.

Réponse de Mr Aulert : Le Life espèce marines mobiles prévoit des actions à Chausey telle que la pose de nichoirs à sternes. Le Life n'est cependant pas ciblé sur les océanites. Une étude sur le dérangement est à mettre en œuvre.

Remarques de Mr Hélie : Serait-il possible de rajouter le rôle que jouent les coquillages dans l'épuration des eaux dans le volet « qualité des eaux » de l'état des lieux ? Il faudrait aussi ajouter l'augmentation des températures de l'air et de l'eau, conséquence du changement climatique, comme pression sur les habitats et les espèces. Les parcs éoliens à proximité (Calvados) sont aussi des pressions sur les populations françaises d'oiseaux.

Réponse Mme Gouchet : Oui nous pourrons ajouter ces éléments.

Réponse de Mr Chevallier : Il y a une station météo (température de l'air) sur Chausey avec des données téléchargeables, ainsi que des données relevées lors de suivis DCE (température de l'eau, salinité).

Remarque de Mme Ducommun : Certaines espèces sont en enjeu fort en tant que nicheur et en enjeu moyen pour les hivernants/migrateurs. Le statut des espèces est à considérer dans la gestion.

Question de Mme Touvet : Qu'en est-il des mesures compensatoires relatives aux projets éoliens ?

Réponse de Mr Gallien : Les mesures compensatoires sont liées au parc de Courseulles-sur-Mer. La fermeture de la végétation sur les îlots est un problème pour les Goélands argentés. La proposition du GONM, en partenariat avec la SCI et le CRC, a été de tester du pâturage dirigé ovin sur deux îlots. Ainsi des clôtures ont été installées notamment sur la Meule et des moutons ont été apportés. L'idée est de proposer aux oiseaux de réoccuper ces endroits protégés de la submersion marine.

Réponse de Mme Touvet : Il y a un manque de cohérence entre ces mesures, qui permettent d'attirer les goélands, et les tirs létaux.

2.3 Amphihalins

Experts présents : Mr Frey et Mr Anfray (Unité Spéciale Migrateurs de l'OFB). Excusés : Mr Accou et Mr Feunteun (MNHN Dinard)

Il y a 5 espèces de poissons amphihalins identifiées sur le site de Chausey : Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Grande alose, Alose feinte, Saumon atlantique. Ces cinq espèces se reproduisent en rivière et passe une partie de leur phase adulte en mer avant de remonter en eau douce pour se reproduire. Il y a peu d'études sur la phase marine des amphihalins.

Lamproie marine : les lamproies ne sont pas des poissons mais des agnathes, ancêtres des premiers vertébrés. Parasites, elles se nourrissent du sang de leurs hôtes. La lamproie marine séjourne de 1 à 4 ans en mer sur le dos d'un poisson (ou d'un cétacé) avant de remonter les fleuves au printemps pour s'y reproduire. Présence dans la Sienne, Sélune, Couesnon et plusieurs de ses affluents (observatoire des migrants) avec des frayères,

¹ Le projet LIFE Espèces marines mobiles est coordonné par l'Office français de la Biodiversité, a une durée de 7 ans (2024-2030) et est porté par un consortium de 13 partenaires (<https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-especes-marines-mobiles>)



notamment dans la Sélune. A noter un fort déclin des lamproies marines depuis les années 80 : une chute de 80 % est estimée entre 1988 et 2013-2017.

Lamproie fluviatile : Au stade adulte, la Lamproie fluviatile ressemble beaucoup à la lamproie marine mais elle est de taille plus petite. La reproduction a lieu en eau douce, de mars à mai après un séjour en mer où elle mène une vie parasitaire sur les poissons marins (aloises, éperlans, harengs, lieus jaunes, saumons, mulets). La croissance marine dure probablement entre 2,5 et 3 ans. Présence dans la Sienne, Sée, Sélune et Couesnon.

Grande Alose : elle appartient à la famille des harengs. Elle croît en mer sur le plateau continental et la zone littorale. Durant le printemps et l'été se déroulent successivement la montaison des adultes, la reproduction et la dévalaison des jeunes. Les aloises séjournent peu de temps en eau douce. Quelques mois après leur naissance, les jeunes aloises (alosons) prennent déjà la route de l'estuaire. Après 3 à 6 ans de croissance en mer, les grandes aloises remontent les cours d'eau. Elle fréquente les bassins de la Sienne, l'Ay, Sée, Sélune et Couesnon ainsi que dans la Rance.

Alose feinte : elle se distingue de la Grande alose par une plus petite tête. Espèce qui fréquente les zones plus côtières. Localement, elle remonte la Sée, Sienne, Sélune. Des comptages en 2024 montrent des individus au niveau de l'Aulne avec passages de lamproies et d'aloises.

Saumon atlantique : c'est une espèce endémique de l'Atlantique nord. Il y a 3 types de saumon : le « castillon » qui remonte en rivière après une année en mer, le « saumon de printemps » deux années en mer et le « grand saumon de printemps » qui remonte après 3 années en mer pour se reproduire. Environ 1 à 2 % des adultes survivent après la reproduction. En France, les jeunes saumons restent 1 à 2 ans en eau douce avant de dévaler entre mars et mai. Des arrêtés régionaux récents interdisent la pêche au saumon car il y a une chute des populations marines très importante.

Toutes ces espèces sont en mauvais état de conservation en France. Autrefois communes en Europe, elles ont vu leur abondance fortement diminuer ces 10 à 20 dernières années. La Grande alose est aujourd'hui une espèce en danger critique d'extinction, or c'est en France que les populations sont les plus importantes d'Europe.

Enjeux forts : Lamproie marine, Grande alose, Saumon atlantique

Enjeux moyens : Lamproie fluviatile, Alose feinte

OLT : contribuer au rétablissement d'un bon état de conservation des poissons amphihalins de Manche-ATL

Temps d'échange

Question de Mr Boscher : Est-ce qu'il y a des migrations vers le nord ? est-ce qu'il y a des pollutions de l'eau dans les bassins se déversant dans la zone Natura 2000 de Chausey ?

Réponse de Mr Frey et Mr Anfray : il y a une amélioration de la qualité des cours d'eau ces dernières années (STEP, continuité écologique...). Concernant le saumon, il n'y a pas de migration vers le nord observée. En revanche, on observe une baisse généralisée des effectifs en Europe (idem Grande alose) depuis une dizaine d'années malgré une tendance positive les 15 années précédentes suite à l'amélioration de la qualité des cours d'eau. Pour les aloises, les populations se sont effondrées et en Normandie la tendance est à la baisse, idem pour Chausey qui est un couloir migratoire. Cette tendance est multifactorielle



Question de Mr Holley : qu'en est-il dans la Vire ? Y-a-t-il des comptages ? on constate une mauvaise gestion de la hauteur d'eau.

Réponse de Mr Frey et Mr Anfray : Plusieurs milliers d'individus de saumon fréquentaient la Vire à l'époque, maintenant moins de 1000 individus sont évalués. Chaque seuil, chaque passe à poisson crée un retard voire un arrêt à la migration. De plus, les seuils ne sont pas automatisés au jour le jour. L'idéal est d'avoir un cours d'eau annexe mais ce n'est pas évident à mettre en place notamment lors des périodes d'étiage.

Question de Mme Touvet : il y a en Manche une perte importante de linéaire de haies. Associée à une pollution aux intrants (maïs notamment), une perte de ripisylves et une augmentation des températures. Quels sont les impacts sur la Sienne et ses affluents ?

Réponse de Mr Frey et Mr Anfray : La gestion du bassin versant est prégnante pour les poissons migrateurs. L'alose est moins impactée par les intrants des cultures car cette espèce remonte les cours d'eau en période pré-estivale. En revanche, il y a des impacts plus probables sur le saumon qui remonte en période printanière-début d'été. Par ailleurs, il est important d'avoir une vigilance vis-à-vis du maintien des haies mais ce n'est pas à l'heure actuelle le facteur le plus impactant pour ces espèces. Les phénomènes accusés de crue aux périodes sensibles de reproduction sont aussi problématiques. Sur la gestion des ripisylves, il y a une obligation des propriétaires de gérer son entretien. La ripisylve est aussi entretenue par les syndicats de rivière et il faut sensibiliser les agriculteurs à leur bon entretien. Certains cours d'eau n'ont pas de ripisylves du tout.

Question de Mr Gautier : comment se passent les échanges, le travail avec le monde de la pêche professionnelle ? quel est l'impact de la pêche locale sur les poissons migrateurs ? est-ce que la pêche dérogatoire dans les 3 milles nautiques a un impact ?

Réponse de Mr Aulert : Il y a un projet en cours financé par les Fonds Européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) avec l'OFB et le CRPMEM pour conduire des analyses de risque de cette activité (ARP) sur les espèces d'intérêt communautaire, avec des cartes de sensibilité spatialisées et si nécessaire des prises de mesures pour éviter certaines captures à partir de 2025.

Réponse DREAL : en baie de Seine, il y a eu une ARP avec des mesures ciblées sur l'utilisation de filets, complétées par des arrêtés d'interdiction de la pêche aux amphihalins (pour la pêche professionnelle et la pêche de loisirs). Un travail est à mener avec les parties prenantes et les pêcheurs professionnels.

Question de Mr Gilbert-Briand : Quel est l'impact de la qualité de l'eau des rivières sur les anguilles qui restent plus longtemps dans les cours d'eau ?

Réponse de Mr Frey et Mr Anfray : il y a forcément un impact sur les amphihalins comme elle a un impact sur les poissons résidents et les poissons marins. Il s'agit de bioaccumulation de produits toxiques.

Question de Mr Jacquot : Qu'en est-il de la préation ?

Réponse de Mr Frey et Mr Anfray : il y a peu d'études sur les prédateurs. Il y a une espèce ciblée en zone fluviale (silure) et on ne sait pas si les individus sont consommés avant ou après la reproduction. Le silure s'ajoute à la préation naturelle. Mais, d'une manière générale, les activités anthropiques et le changement climatique sont les pressions qui ont le plus gros impact sur les effectifs des poissons amphihalins. Dans la Sélune, des suivis réalisés par l'INRAE post-arasement des barrages ont permis de constater la remontée des amphihalins (juvéniles de saumon à l'amont des zones historiques de retenue). Aussi, les barrages étaient un frein qui ont eu pour effet de concentrer les poissons et favoriser leur préation.



- ⇒ Information supplémentaire aux échanges : une étude en 2023 « Glanispomi » pilotée par le MHN sur la prédation des amphihalins par les silures est téléchargeable ici : <https://www.pechepro-loirebretagne.fr/upload/modules/news/files/44-1.pdf>

Question de Mme Touvet : la pêche industrielle peut-elle être une cause de régression ?

Réponse de Mr Frey et Mr Anfray : On a très peu de données en mer sur ces espèces. Mais l'hypothèse est que cette pêche touche tous les poissons, donc potentiellement les poissons amphihalins.

Réponse Mr Aulert : l'ARP « Espèces » évoquée précédemment prend également en compte la pêche industrielle.

3. Habitats naturels

Rappel des définitions vues lors du GT du 19 décembre 2023 :

Un habitat naturel est un lieu de vie non artificiel caractérisé par :

- Des paramètres physico-chimiques ou abiotiques, formant le biotope. Par exemple : la granulométrie, la salinité, l'oxygène dissous, la température, etc.
- Des paramètres biologiques ou biotiques, qui sont les communautés vivantes, ou biocénose, qui se développent dans ce biotope car elles y sont adaptées.
- Des caractéristiques géographiques, ou délimitations spatiales

Habitats d'intérêt communautaire : habitat figurant à l'annexe I de la Directive Habitat Faune Flore

- En danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
- Aire de répartition naturelle réduite (intrinsèquement ou régression) ;
- Exemple remarquable, aux caractéristiques propres à une ou plusieurs régions biogéographiques.

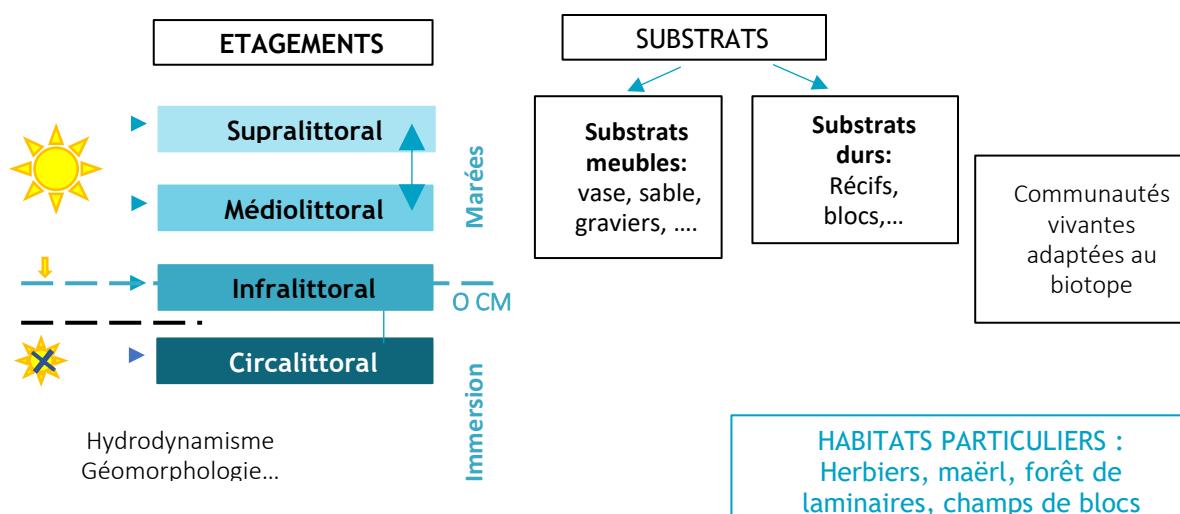
Habitats biogènes : habitats bâties par une espèce qualifiée d'"ingénieur", qui crée un milieu essentiel pour sa survie et privilégié pour d'autres espèces. On les qualifie généralement d'habitats particuliers

Exemples : Herbiers de zostères, maërl, les forêts de laminaires, récifs d'hermelles, les bancs d'huîtres plates, les moulières, ou le corail...

3.1 Habitats marins

Experts présents : S. Derrien Courtel (Station Marine Concarneau), N. Desroy (Station marine de Dinard), C. Rollet (Station marine de Dinard), E. Trebaul (IDRA Bio & littoral). Excusé : J. Grall (IUEM)

Rappel des grands principes utilisés pour qualifier les habitats marins :





Présentation de la cartographie finale des habitats marins du site N2000 de Chausey, dans sa globalité et zoomée sur l'archipel (cf support de présentation).

On trouve sur le site 4 types d'habitat d'intérêt communautaires (listés dans l'annexe 1 de la DHFF) :

- 1110 - Bancs de sable à couverture permanente d'eau marine

Dont les habitats particuliers : Bancs de maërl et Herbiers de Zostère

- 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

Dont l'habitat particulier : Herbiers de Zostère

- 1160 - Grandes criques et baies peu profondes

- 1170 – Récifs

Dont les habitats particuliers : Champs de blocs et Forêts de laminaires

C'est la déclinaison de ces habitats en habitats de type Cahier Habitats 2004 (CH 2004) qui est utilisée dans la cartographie du site car les définitions sont plus fines que les habitats d'intérêt communautaires. Il y a 21 habitats de type CH 2004 sur l'ensemble du site.

Si on regarde uniquement l'archipel, on trouve 3 types d'habitat d'intérêt communautaire :

- 1110 - Bancs de sable à couverture permanente d'eau marine

Dont l'habitat particulier : Herbiers de Zostère

- 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

Dont l'habitat particulier : Herbiers de Zostère

- 1170 – Récifs

Dont les habitats particuliers : Champs de blocs et Forêts de laminaires

Ils se déclinent en 10 habitats de type CH2004.

Mme Lassau procède par la suite à une description synthétique de chaque habitat marin de la cartographie, présentés dans l'ordre des étages. Les définitions sont données précisément dans le DOCOB (biotope et biocénose), et une annexe spécifique sera dédiée aux habitats marins (en ligne prochainement) qui récapitulera par fiche leur analyse, réalisée avec l'appui des experts scientifiques présents de jour.

Les habitats rocheux :

Habitats	Surfaces (ha)	Localisations*	Etat de conservation	Précisions
1170-1 Roche supra-littorale	17.1	Archipel	BON ?	Succession de lichens reconnaissables
1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité	61.73	Large : face havres	INCONNU	Succession de « ceintures algales » (fucales)
1170-9 champs de blocs	47.98	Archipel	INCONNU	Habitat particulier car les conditions d'humidité et d'obscurité sont très différentes selon les « faces » des blocs, et donc aussi les communautés vivantes associées.
1170 Roche médiolittorale non déterminée	633.5	Large : havres, Grouin Archipel	INCONNU (large) BON (archipel)	Habitat qui n'a pas pu être défini plus précisément que par son substrat et son étagement. Les communautés présentes peuvent varier selon l'exposition : algues et/ou faune sessile.



1170-5 Roche infralittorale en mode exposé	1221.4	Large : Nord du site et Grouin (« flèche ») Archipel	INCONNU (large) BON (archipel)	Abrite l'habitat particulier des forêts de Laminaires Caractérisé par des grandes algues brunes appelées laminaires (différentes espèces)
1170 Roche infralittorale non déterminée	173.1	Archipel	BON à surveiller	Habitat qui n'a pas pu être défini plus précisément que par son substrat et son étagement. Les communautés présentes peuvent varier selon l'exposition et la turbidité : les espèces de grandes algues brunes, et la présence d'algues rouges.
1170 Roche circalittorale non déterminée	1251.54	Large : Nord du site et Grouin (« flèche »)	INCONNU	Habitat qui n'a pas pu être défini plus précisément que par son substrat et son étagement. Présence d'algues sciaphiles et/ou faune fixée

* Pour les localisations exactes, et multiples : voir cartographies

A noter que la Roche circalittorale Non déterminée est représentée en « mosaïque » de l'habitat 1170-5 Roche infralittorale en mode exposé : cette représentation est due à la problématique d'une représentation en 2D d'un habitat en volume.

Temps d'échange avec S Derrien Courtel, de la Station Marine de Concarneau, référente scientifique pour les habitats rocheux du site

Question de Mr Chevallier : les habitats rocheux présents sont-ils uniquement là où pointent les flèches ?

Mme Lassau : Non, il s'agissait d'exemples de localisation

Mr Leguelinel fait part de sa surprise quant à la présence d'habitats du circalittoral étant donné la faible profondeur globale de la zone et demande des explications.

Mme Derrien explique que l'étage du circalittoral n'est pas une question de profondeur : ses délimitations relèvent d'espèces présentes, elles-mêmes en lien avec la lumière. Le circalittoral peut apparaître dès quelques mètres de profondeur. La limite haute, avec l'infralittoral, se définit par l'absence de laminaires (grandes algues brunes), mais on trouve encore des algues. Il y a deux sous-étages dans le circalittoral : le circalittoral côtier, caractérisé par la disparition des laminaires de l'infralittoral et la dominance d'algues rouges ; et le circalittoral du large où on ne trouvera plus que des algues rouges encroûtantes. Cet étagement est défini par des espèces d'algues caractéristiques et il est dépendant de la turbidité. Sa bathymétrie diffère d'un site à l'autre. En mer d'Iroise par exemple, le circalittoral est beaucoup plus profond que dans le secteur du golfe normand breton.

Mr Pibot : Pourquoi certains habitats ont un état de conservation non évalué ? Est-ce que ces habitats rocheux font l'objet de suivis ? Si oui, qu'est ce qu'il ressort de la dynamique de ces habitats, notamment par rapport aux changements globaux ?

Mme Derrien Courtel : « inconnu » signifie que nous ne disposons pas d'assez de relevés quantitatifs pour conclure. L'archipel de Chausey est inclus dans le réseau de suivi de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) mais il n'est



pas possible d'extrapoler sur tout le site. L'archipel est un peu une zone témoin des changements globaux du fait de son éloignement de la côte et la rareté des habitats rocheux qui y sont présents à l'échelle du golfe normand breton. Le terme « BON à surveiller » vient d'ailleurs de ces paramètres en évolution ; certaines espèces opportunistes d'affinités d'eaux plus chaudes sont apparues depuis quelques années.

Mme Lassau précise qu'il y a deux stations de suivis des habitats rocheux dans l'archipel mais comme il n'y en a aucune au large, l'état de conservation est logiquement inconnu dans cette zone.

- ⇒ Information supplémentaire aux échanges : La Directive Cadre sur l'Eau a pour objectif le bon état écologique et chimique des masses d'eau souterraines et de surfaces, incluant les eaux côtières et eaux de transition (estuaires, embouchures). « Les masses d'eau côtières et de transition sont des unités géographiques cohérentes, qui ont été définies sur la base de critères ayant une influence avérée sur la biologie : critères hydrodynamiques (courant, marnage, stratification profondeur...) ; critères sédimentologiques (sable, vase, roche...) » (Sandrine Derrien Courtel et al., 2021) *. Elles s'égrènent le long du littoral français et font l'objet d'un programme de surveillance à travers différents suivis, en fonction du paramètre à contrôler, réalisés sur des stations (<https://atlas-dce.ifremer.fr/map>). Au niveau du Bassin Seine Normandie, on trouve 19 masses d'eau côtière et 6 masses d'eau de transition. La masse d'eau côtière FRHC01 « Archipel de Chausey » entoure l'archipel, et est en BON ETAT écologique et chimique. Parmi un ensemble d'indicateurs, ceux des macroalgues intertidales, macroalgues subtidales, macroalgues opportunistes, mais aussi angiospermes et faune invertébrée benthique font l'objet d'un suivi régulier sur des stations localisées dans l'archipel et ont contribué à alimenter le diagnostic écologique des habitats marins.

* Derrien-Courtel S., Baffreau A., Caspar A., Decaris F.-X., Derrien R., Garcia A., Le Gal A., Timsit O. (2021). DCEBenthos - Macroalgues Fixées, Sous-éléments de qualité "Macroalgues Subtidales (et faune associée)" et "Macroalgues Intertidales", Surveillance des MEC du bassin Seine - Normandie, Année 2019. "Rapport final-V1-15/04/2021". 33pp.

Mr Lepigouchet : Y a-t-il un suivi des laminaires ? Car elles semblent se porter moins bien, il me semble en voir moins que dans le passé. Qu'en est-il des sargasses ?

Mme Derrien Courtel : Les laminaires sont des espèces ingénieres (forêts de laminaires), surveillée pour la DCE. Ces suivis sont réalisés en plongée avec des quadrats et on relève différentes métriques (paramètres mesurés) en lien avec ces espèces : leur extension en profondeur, leur densité, les proportions des différentes espèces. Et on a constaté l'apparition de la *Sacchoriza polyschides* (d'affinité d'eau plus chaude) depuis quelques années maintenant : c'est une espèce annuelle, à la différence de *Laminaria digitata* ou *Laminaria hyperborea* (espèces caractéristiques locales), qui disparaissent dès l'automne et diminuent la densité globale. Cela pourrait donc expliquer une partie de la diminution que vous avez pu constater, selon la saison de vos observations. L'hydrodynamisme est aussi un facteur qui influence la présence de laminaires, et on se trouve dans une zone à fort hydrodynamisme de surface qui peut agir même en profondeur sur les laminaires. Autre explication possible, la modification du régime des vents dominants ces 20 dernières années : on est passé d'un vent dominant Ouest / Nord-Ouest à du vent d'Est / Nord-Est. Ces modifications impactent particulièrement la zone intertidale car lorsque les roches sont trop battues par les vents, les algues sont décapées et c'est la faune fixée qui va être prédominante. Ces impacts continuent jusque dans les premiers mètres de l'infralittoral et peuvent expliquer la raréfaction de certaines espèces. Les changements globaux influencent aussi les précipitations avec des périodes plus longues, générant notamment un lessivage des sols qui ruissellent jusque dans le milieu marin ; et la turbidité joue également un rôle dans la présence de ces espèces puisqu'elle empêche ces algues d'effectuer leur photosynthèse. Concernant les Sargasses, on ne comprend pas encore ce qui favorise leur développement à certains endroits et pourquoi elles colonisent certaines niches et pas d'autres.

Mr Joncourt : Le projet SARZO (Impact et résilience de l'espèce envahissante *SARgassum muticum* sur la préservation de l'habitat endémique *Zostera marina* de la côte ouest du Cotentin), porté par le CEVA, le SMEL



et le GEMEL Normandie, est en cours de finalisation et apporte des éléments de compréhension sur l'évolution de la Sargasse et sa compétition avec les herbiers de zostères.

Mr Jacquot interroge sur les bancs de maërl, qui seront présentés dans la partie suivante.



Les habitats meubles :

Habitats	Surfaces (ha)	Localisations*	Etat de conservation	Précisions
1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres	2.33	Archipel	BON	Reconnaissable par les dépôts de laisse de mer et les puces de mer (Talitres)
1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia	0.21	Large : Grouin	INCONNU	Très anecdotique
1140-3 Estrans de sable fin	917.51	Large : Havres, de Granville à Bréville, Grouin Archipel	INCONNU (large) BON à MOYEN (archipel)	Sables fins avec envasement de 2 à 5% -> sables moyens mobiles Zone de rétention et résurgence visibles
1140-3 Herbiers du médiolittoral	Inconnu	Archipel	INCONNU	Habitat particulier Les zostères sont des plantes à fleurs avec des racines, des tiges et des feuilles contrairement aux algues. Elles forment des prairies qui créent de nombreuses fonctionnalités (refuge, reproduction, nourricerie, nurserie, mais aussi stabilisation de sédiment, production primaire, ...) Une des caractéristiques facilement visibles de ceux du médiolittoral sont ses feuilles d'étroite largeur (< 3mm)
1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers	46.5	Large : entre pointe d'Agon et pointe du Roc	INCONNU	Présence de sédiments et grossiers et petits graviers
1140-6 Sédiments hétérogènes envasés	88.43	Archipel	BON à MOYEN	Plusieurs fractions granulométriques différentes dont de la vase
1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés	132.81	Large : 2 zones, une entre l'archipel et Donville, l'autre à la pointe du Grouin	MOYEN	Sables fins (médiane 100 à 200 µm), Particules fines de 5 à 10%
1110-1 Herbiers à <i>Zostera marina</i>	367.08	Archipel et une très petite surface qui déborde de l'herbier de Bréville	INCONNU (large) BON (archipel)	Habitat particulier (voir herbiers du médiolittoral) En infralittoral, les feuilles sont plus larges : 4 à 10 mm de largeur, et mesurent jusqu'à 1m20 de longueur
1110-2 Sables moyens dunaires	3377,96	Large : le long de la côte de Saint Pair à Agon, à proximité de la délimitation avec le site de la baie du mont saint michel et de la pointe du Gouin	BON à MOYEN	Sables moyens (médiane de 200 à 400 µm)



1110-3 Sables grossiers et graviers	69087.1	Habitat largement majoritaire du site qui occupe plus de 80% de sa surface (aplat rose saumon visible quasiment partout)	MOYEN (large) BON (archipel)	Sables grossiers : médiane > 550 µm Graviers : médiane > 1mm Secteurs avec du maërl, en proportion faible et importante (sur respectivement 5323.85 ha soit 6% du site, et 9167.65 ha soit 11% du site)
1110-3 Bancs de maërl	1361,7	Large : à l'ouest et au sud-est de l'archipel	MOYEN	Habitat particulier Le maërl est constitué d'algues rouges calcaires qui se développent en arbuscules (photo) un peu comme des brins de corail. Les bancs de maërl sont des accumulations de ces brins qui créent un milieu cavitaire qui associe les caractéristiques d'un substrat dur, permettant la fixation d'espèces sessiles, mais avec des possibilités de vies endogées, d'abris et de refuges pour de nombreuses espèces aux stades adultes, juvénile et larvaire. On parle de bancs de maërl si les brins sont supérieurs à 5mm et si le taux en maërl mort et vivant est supérieur à 30% (par prélèvements)
1160-1 Vasières infralittorales	137,44	Large : de Jullouville à Donville et près de Cancale	INCONNU	Présence de vase, ou particules fines en proportion variable : entre 30 et 80%, on parle de vases sableuses ; supérieur à 80 %, on parle de vases pures
1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux	1241.8	Large : deux zones au Nord de l'archipel, identifiées avec la collaboration des professionnels de la pêche ; en baie de Cancale	INCONNU	Comme dans l'habitat du médiolittoral déjà présenté : présence de différentes fractions granulométriques dont de la vase
Habitats sédimentaires du circalittoral	2624,95	Large : le long de la limite Sud Est du site	INCONNU	Sur le site, il est caractérisé par du sable grossier, galets, cailloutis

* Pour les localisations exactes, et multiples : voir cartographies



Temps d'échange avec :

C. Rollet de la station marine de Dinard, référente scientifique pour les herbiers du site

E. Trebaul du bureau d'études IDRA Bio et Littoral qui a réalisé les campagnes d'étude sur le maërl

N. Desroy de la station marine de Dinard, référent scientifique sur l'ensemble des habitats meubles du site

Mr Merour (CRPMEM) : l'étude réalisée par IDRABio & Littoral est-elle publique et si oui accessible comment ?

Mme Dedieu : Elle est publique et un lien sera mis sur le site internet du site Natura 2000 (<https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/chausey-zsc-et-zps>)

Mr Lepigouchet : Qu'en est-il de l'incidence de la pêche de loisir sur les herbiers, dont l'état de conservation est indiqué comme bon ?

Mme Lefrançois indique qu'une étude est justement en cours, le projet ZIPACH, dont la fin est prévue pour 2028. Un stagiaire a été récemment recruté pour analyser les données brutes récoltées durant ces deux premières années.

Mr Lizot ajoute que ce projet a lieu dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral, sa présentation a été faite lors du dernier comité de gestion et le partage premiers résultats des suivis est prévu pour le prochain comité de gestion.

Mr Lepigouchet juge qu'un comité de gestion tous les deux ans n'est pas suffisant ; Mr Niel complète que le prochain est prévu pour 2025.

Mme Robbe manifeste son intérêt pour l'organisation d'une présentation des premiers résultats dans le cadre de GTs et pour la possibilité de les mobiliser dans le cadre du DOCOB, en particulier le travail à venir sur les pressions.

Mr Lizot est tout à fait favorable à un partage de résultats dès l'analyse des données brutes, via un GT ou en bilatéral, dans la perspective d'amender les éléments du DOCOB.

Mr Boscher : Dans une étude réalisée par Mr Fournier en 2009, il est indiqué que les polygones d'environ 10 ha régressent alors que ceux d'environ 1 ha sont en augmentation. Avez-vous des explications sur la dynamique et l'extension spatiale de l'herbier ?

Mme Rollet : A l'échelle de l'archipel, l'herbier est dans une dynamique d'extension. Ces précisions indiquées dans le rapport que vous mentionnez étaient données au regard des effets potentiels de l'hydrodynamisme sur son développement. La reconstitution des cartographies historiques de l'herbier, à partir de photos aériennes, a permis d'étudier la dynamique de la recolonisation de l'herbier sur l'archipel depuis les années 20' et donc avant la maladie Wasting disease, qui a fait disparaître tous les herbiers d'Atlantique Nord. On arrive aujourd'hui à la moitié de la surface d'antan. Il y a des dynamiques internes à l'herbier selon des variantes locales mais c'est la dynamique globale qui est la plus intéressante à garder en mémoire.

Mr Lepigouchet demande si les scientifiques sont bien en communication régulière avec Nav&Co. Mme Rollet et Mr Pibot confirment que l'application est mise à jour régulièrement et que dès qu'une donnée certifiée intègre une carte nationale, celle-ci est rebasculée automatiquement dans l'application.

Mr Pibot ajoute que même si l'étude historique montre une augmentation de la surface de l'herbier, celle-ci plafonne depuis quelques années. Mme Rollet complète en confirmant ce plafonnement qui indique que même si les herbiers gagnent en surface il est important de présenter cet habitat aux nombreuses fonctionnalités.

Mr Lepigouchet : L'herbier se développe sur un substrat qui lui est favorable. Mme Rollet : Oui tout à fait, un substrat particulier donc, et plus largement de ses besoins écologiques en général. C'est pour cela que dans le



cas de projets de planification maritime qui proposent le déplacement d'un herbier, la solution n'est pas concrétisable. Mr Desroy ajoute que le développement d'herber a lieu dans des niches très restreintes à l'échelle du golf normand breton, notamment vu les conditions hydrodynamiques particulières nécessaires. Pour revenir à la recolonisation de l'herbier, il y a une nette différence entre 1920 et aujourd'hui, sur les pressions qui s'exercent et qui peuvent freiner l'extension (activités humaines, température de l'eau par exemple)

Mme Robbe : les bancs de crépidules, qui peuvent être assez importants autour de l'archipel, peuvent-ils être un frein à la recolonisation de l'herbier ?

Mme Rollet explique que le développement de ces espèces n'a pas lieu à la même bathymétrie, les herbiers étant à la limite basse de l'estran alors que les crépidules restent en zone immergée. Mr Desroy ajoute que la crépidule est en régression dans le secteur (individus vivants) bien que les coquilles restent. Dans l'archipel, on trouve une accumulation assez importante à l'Est du fait des courants marins.

Mme Ducommun : Est-ce des suivis sont prévus pour permettre de qualifier les états de conservation actuellement inconnus ?

Mme Lassau : il y aura de l'acquisition de connaissance à prévoir dans les mesures du DOCOB

Mr Desroy : Généralement, les études ciblent des habitats remarquables ; la « nature ordinaire » telle que les sables grossiers est assez peu étudiée. Un des objectifs de la DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) est d'ailleurs d'acquérir de la donnée à l'échelle de la sous-région marine. Il y a un besoin de mettre en œuvre des campagnes, mais elles sont longues et chères.

Mme Touvet interroge sur les pressions issues de la pêche, en particulier sur les bancs de maërl.

Mr Desroy indique que les bancs de maërl ne sont pas compatibles avec les arts trainants, notamment à cause de la remise en suspension des sédiments qui génère de la turbidité et empêche la photosynthèse de l'algue, ou encore de l'enfouissement.

Mr Leguelinel : Alors pourquoi les zones où il y a les plus de maërl sont celles qui sont les plus travaillées par la profession ?

Mr Desroy : le maërl est ici en limite de répartition géographique, avec des conditions environnementales plus stressantes que sur d'autres sites où il se développe. L'hydrodynamisme du secteur, ainsi que sa turbidité pourrait expliquer une meilleure résistance du maërl présent sur le site par rapport à celui de la rade de Brest par exemple.

Mr Hameau : Quels sont les critères qui conditionneront la mise en place de mesures de gestion particulières ? par exemple pour les herbiers, le critère de l'état historique ?

Mme Dedieu : même si le développement de l'herbier atteint aujourd'hui un seuil, l'idée est de maintenir son bon état de conservation.

Mme Ducommun : les directives européennes visent un bon état de conservation, qui ne correspond pas forcément à un état pristine (historique avancé). S'il est bon actuellement il s'agit de le maintenir et pas de rechercher un état avant l'apparition des activités humaines.

Mr Lepigouchet ajoute que l'interdiction de la pêche au bouquet pose question et qu'il est quand même compliqué d'aller jusqu'à l'interdiction de marcher dans les herbiers, ne serait-ce que par danger de noyade, alors que l'interdiction de mouillage et grattage est acceptable.

Mr Thévenin rapporte que son père pêchait plusieurs tonnes de maërl par an (150 tonnes) et remarque qu'il y en a pourtant toujours autant. Mr Desroy informe que la croissance du maërl est de l'ordre de 1mm par an, que cette espèce est vulnérable et que l'extraction a été interdite car cette activité était impactante.



Mme Rollet revient sur le sujet de l'herbier en expliquant qu'en 1933, après la disparition totale des herbiers, tous les quartiers maritimes ont appelé les pêcheurs à observer/ noter et leur transmettre toute information en lien avec l'espèce, ainsi que la faune et la flore associées. Il ne faut pas sous-estimer le rôle des herbiers.

Mr Thévenin rappelle que la SCI a interdit la coupe de varech à l'après-guerre

Mme Lassau complète en indiquant que la zostère est une espèce protégée et qu'un cadre réglementaire existe pour cette espèce ; et Mr Desroy en estimant que tout est question d'intensité, notamment pour le piétinement.

Mr Boscher : Une étude avait été réalisée en 2002 sur la pression de pêche à pied sur les herbiers du bassin d'Arcachon. Est-ce qu'on a des données qui ont alimenté/complété cette étude ?

Mme Rollet partage l'intérêt de se référer à des études réalisées sur d'autres sites mais n'a pas le dossier en tête.

Mr Leguelinel : la résilience de l'herbier est sous-estimée parce que les pêcheurs à pied passent toujours aux mêmes endroits, et pourtant ces passages ne sont pas visibles. Il faut être prudent sur le sujet de zones d'exclusion car il est courant que cela amène à un report de la pression sur des secteurs voisins.

Mr Hameau : Est-ce que les observations personnelles et les études scientifiques concordent ? Quels critères seront utilisés pour se mettre d'accord sur les mesures à prendre ?

Mme Dedieu : les états de conservation sont la base, et les cadres réglementaires déjà existants seront pris en compte.

Mme Rollet : l'idée est de travailler en bonne intelligence.

Mr Pibot : On a tous envie de préserver ses habitats au regard du patrimoine qu'ils représentent, ou encore des services écosystémiques qu'ils rendent. Il est encore difficile de comprendre leur dynamique. On a besoin de travailler ensemble, avec les usages et de façon complémentaire, pour les faire éventuellement évoluer au regard de l'état de conservation des habitats.

Mr Aulert : il s'agit de trouver un équilibre entre le bon état de conservation recherché et les bonnes pratiques. Il y a des obligations réglementaires comme sur l'Analyse Risque Pêche pour les activités de pêche professionnelle, qui sera menée sur deux sites, de Chausey et de la Baie du Mont-Saint-Michel, ce qui répond à une demande de la profession mais aussi à un souci d'éviter les reports de pression grâce à cette vision d'ensemble.

Mr Merour : Est-il possible de dater du maërl mort ?

Mr Desroy répond qu'il n'a pas connaissance de telles études.

Mr Merour : Avez-vous connaissance du temps de dissolution du maërl mort ?

N. Desroy, bien qu'il n'en ait pas connaissance, répond qu'il sera dépendant des conditions physico-chimiques des eaux, en particulier du PH, et donc des secteurs. Il se renseignera.

Mr Gilbert-Briand: est-ce que cette dissolution a un effet ? Mr Desroy explique que cela n'a pas de conséquence

Mr Leguelinel : les zones les plus draguées sont celles où les concentrations de maërl sont les plus importantes : qu'est-ce qui pourrait expliquer cela ? Est-ce que sa fragmentation permettrait une meilleure dissémination ? Est-ce que le remaniement et remise en suspensions pourraient favoriser la photosynthèse ?

Mr Desroy : la fragmentation génère un stress et le brin de maërl doit ensuite remobiliser des ressources pour se reconstruire ; donc non. Le remaniement va augmenter la turbidité et enfouir les brins de maërl, ce qui va défavoriser l'activité photosynthétique de l'algue.

Mr Pibot complète en informant qu'une datation de maërl, trouvé sous des herbiers de Posidonie de Méditerranée, a été réalisé et a indiqué une datation allant jusqu'à 3500-4000 ans. Il ajoute également que des



études réalisées par Mr Grall de l'IUEM montrent que le dragage finit par compacter le maërl, en cassant tous les brins, provoquant ainsi un tassement de l'habitat, constitué normalement de niches du fait de la structure tridimensionnelle des brins. La biodiversité des espèces présentes diminue donc logiquement massivement. Le passage de drague ne peut pas être positif. La question est peut-être plutôt : **est-ce que le maërl est là où vous draguez, ou est-ce que vous draguez là où il y a du maërl ?**

Mr Leguelinel répond qu'il ne remet pas en question cela mais que le constat est que ces zones sont draguées depuis des années et qu'il y a toujours du maërl. Le sujet est de savoir où on place le curseur entre écologie et socio-économique.

Mr Desroy remarque qu'on trouve des fragments de maërl dans d'autres habitats, sableux, graveleux, ce qui est sûrement la trace des bancs plus conséquents présents à une époque, comme le montraient certaines cartes anciennes.

Mme Derrien Courtel intervient pour un partage d'expériences montrant l'importance d'inscrire les pratiques dans quelque chose de plus global. Elle nous emmène en Iroise, sur le sujet des laminaires. Ces dernières changent en termes de distribution, d'effectifs, et de composition. Les Goémoniers ne s'y retrouvent plus, avec par exemple une mauvaise proportion des espèces qu'ils exploitent. Dans la gestion du parc naturel marin, personne n'était satisfait car il était trop complexe d'intégrer dans les modalités de gestion toutes les activités et toutes les contraintes, et trop complexe également de traiter de tous les habitats et l'interaction avec les pratiques. Il a été décidé de créer un observatoire pérenne de suivi de ces algues brunes (OBSLAMIR : OBServatoire des LAMinaires en Iroise) afin de suivre l'évolution des peuplements, en lien avec les paramètres physico chimiques de leur environnement et leur exploitation (le projet fédère établissements de recherche, goémoniers, usines de transformation, associations de protection de l'environnement).

Mr Boscher : y a-t-il un risque de maladie des herbiers, à venir au niveau international ?

Mme Rollet n'en n'a pas connaissance, rien ne laisse présager pour le moment une nouvelle disparition dans toute la région Nord Atlantique.

Mme Lassau ajoute que le changement climatique fragilise la biodiversité d'une manière générale, qui a ainsi moins de capacité d'adaptation à des activités qui s'ajoutent.

Mme Rollet : les espèces pas ou peu mobiles vivant enfouies ou sur le substrat vont subir de plein fouet les conséquences du changement climatique du fait de leur faible mobilité. On a besoin de données sur de longues périodes de temps pour observer les dynamiques et avoir un meilleur regard, avec du recul.

Mr Desroy donne l'exemple de la coquille Saint Jacques : 120 jours à 16 degrés sont nécessaires pour la maturation des gonades. Leur zone de reproduction va donc évoluer vers la Mer du Nord. L'introduction d'espèces exotiques (via les eaux de ballast par exemple) est également un facteur important, lié à l'homme, de l'érosion de la biodiversité.

Mr Thévenin parle du poulpe, disparu depuis les gels de l'hiver 1962, qui revient. Est-ce qu'il y aurait des impacts sur les autres espèces et lesquels ?

Mr Desroy : le poulpe est connu pour ses grosses modifications de populations. Ce sera un problème pour les coquillages, la coquille Saint-Jacques par exemple. Le thon rouge était aussi présent historiquement.

Mr Lepigouchet informe que le poulpe va de nouveau être autorisé à la pêche à pied dans un prochain arrêté.

Enjeux :

Rappels du GT enjeu du 27/09/24: Un enjeu est un habitat d'intérêt communautaire, ou un groupe d'habitats d'intérêt communautaire. Dans le cadre de l'élaboration du Document D'objectif, on réalise la hiérarchisation



des enjeux habitats marins. L'objectif est de prioriser tel(s) ou tel(s) habitat(s) dans la gestion du site et donc dans les mesures liées aux activités, qu'elles soient de loisirs comme professionnelles. Pour cela, on applique une méthode nationale, qui est utilisée sur tous les sites Natura 2000 en France. On avait d'ailleurs travaillé sur des cas pratiques de cette méthode lors du GT. C'est un système de notation, avec un barème, qui s'effectue selon 4 critères : la sensibilité, notée de 1 à 3 ; la représentativité, notée de 0 à 4 ; et l'importance fonctionnelle et la spécificité locale, pour lesquelles ont attribué ou non un point supplémentaire. Le résultat de l'addition des différentes notes est traduit en enjeu faible (1 ou 2), moyen (3 ou 4) ou fort (supérieur à 5).

Présentation des résultats de la hiérarchisation et de leur spatialisation (cf support de présentation) :

Enjeux faibles (3):

- 1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à *Orchestia*
- 1110-1 Sables fins propre légèrement envasés
- 1160-1 Vasières infralittorales

Enjeux moyens (8 : 4 premiers sur l'estran, les 4 autres en infra- et circa- littoral):

- 1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres
- 1140-3 Herbiers du médiolittoral
- 1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers
- 1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité
- 1110-2 Sables moyens dunaires
- 1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux
- 1170 Roche circalittoriale ND
- Habitats sédimentaires du circalittoral

Enjeux forts (10 : 5 premiers sur l'estran, les 5 autres en infra- et circa- littoral)::

- 1170-1 Roche supralittorale
- 1140-3 Estrans de sable fin
- 1140-5 Sédiments hétérogènes envasés
- 1170-9 Champs de blocs
- 1170 Roche médiolittorale ND
- 1110-1 Herbiers à *Zostera marina*
- 1110-3 Sables grossiers et graviers
- 1110-3 Bancs de maërl
- 1170-5 Roche infralittorale en mode exposé
- 1170 Roche Infralittoriale ND

Objectifs à long terme (OLT) : Un objectif à long terme correspond à un état visé pour la préservation de l'enjeu considéré, l'état qu'on veut atteindre par rapport à la situation actuelle du diagnostic écologique. C'est une décision qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions pour la gestion du site. La formulation d'objectifs à long terme est la dernière étape du diagnostic.

Pour les habitats, pour tous ceux en bon état de conservation, l'OLT correspondant est de maintenir le bon état de conservation de ces habitats ; pour tous ceux en état de conservation bon à moyen, l'OLT est d'améliorer ou de maintenir l'état de conservation de ces habitats ; pour ceux dont l'état de conservation est moyen, l'OLT est d'améliorer l'état de conservation de ces habitats ; et pour ceux en état de conservation est inconnu, l'OLT est d'améliorer ou maintenir leur état de conservation.



Enjeux (localisation)	Etat Conservation	Objectifs à Long Terme
1170-1 Roche supralittorale (archipel)	BON	Maintenir le bon état de conservation de ces habitats
1140-1 Sables hauts de plage à Talitres (archipel)		
1170 Roche médiolittorale ND (partie archipel)		
1110-1 Herbiers à <i>Z. marina</i> (partie archipel)		
1110-3 Sables grossiers et graviers (partie archipel)		
1170-5 Roche infralittorale en mode exposé (partie archipel)		
1170 Roche infralittorale ND (archipel)		
1140-3 Estrans de sables fins (partie archipel)	BON A MOYEN	Améliorer ou maintenir l'état de conservation de ces habitats
1140-6 Sédiments hétérogènes envasés (archipel)		
1110-2 Sables moyens dunaires (large)		
1110-3 Sables grossiers et graviers (partie large)	MOYEN	Améliorer l'état de conservation de ces habitats
1110-3 Bancs de maërl (large)		

Enjeux (localisation)	Etat Conservation	Objectifs à Long Terme
1140-3 Estrans de sable fin (partie large)	INCONNU	Améliorer ou maintenir l'état de conservation de ces habitats
1140-3 Herbiers du médiolittoral (archipel)		
1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers (large)		
1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité (large)		
1170-9 Champs de blocs (archipel)		
1170 Roche médiolittorale ND (partie large)		
1110-1 Herbiers à <i>Z. marina</i> (partie large)		
1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux (large)		
1170-5 Roche infralittorale en mode exposé (partie large)		
1170 Roche circalittorale ND (large)		
Habitats sédimentaires circalittoraux sans correspondance (large)		

3.2 Habitats terrestres

Expert présent : Mme Goret (CBN Normandie)

9 habitats d'intérêt communautaire recouvrent 13% de la Grande île et de Riche roche. Près de 60% des habitats sont dans un état défavorable de conservation. Les pressions majoritaires sont le piétinement et l'embroussaillement.



2 enjeux prioritaires : 2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) et 4030 Landes sèches européennes

6 enjeux forts : 1210 Végétation annuelle des laisses de mer, 1230 Falaise avec végétation des côtes atlantiques et baltiques, 1310 Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, 1330 Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*), 1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*), 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)

1 enjeu moyen : 1220 Végétation vivace des rivages de galets

Pas d'enjeu secondaire

OLT : Améliorer l'état de conservation des habitats terrestres de l'archipel de Chausey et leurs fonctionnalités

Temps d'échange

Question de Mr Lepigouchet : Pourquoi un enjeu fort sur Riche roche alors qu'il n'y a pas beaucoup de fréquentation ?

Réponse de Mme Goret : Riche roche est le seul îlot où il a été possible d'aller. C'est un endroit peu piétiné où la végétation de falaises est bien présente mais aussi eutrophisée par les déjections animales. L'habitat 1230 présent sur cet îlot est en enjeu fort de par sa vulnérabilité, sa représentativité et son état de conservation. Les enjeux ne sont pas calculés au regard des pressions.

Question de Mme Touvet : Le mauvais état constaté sur le site est-il dû à la fréquentation ?

Réponse de Mme Goret : Les dégradations observées sont dues principalement au piétinement et à l'embroussaillement ou l'envahissement par une espèce entraînant une fermeture du milieu.

Question de Mr Chevallier : Comment le piétinement agit-il sur la disparition de la végétation ?

Réponse de Mme Goret : Peu d'espèces sont adaptées au piétinement constant. Le tassemement induit par le piétinement empêche les plantes de faire leurs graines. A Chausey il reste des espèces rares mais il pourrait y en avoir beaucoup plus (des trèfles par exemple). Le trèfle de Boccone est présent mais peu développé sur Chausey. Il pourrait se développer partout sur les falaises s'il n'y avait pas autant de piétinement.

Question de ? : Y-a-t-il d'autres pressions que le piétinement ? Les vents dominants ?

Réponse de Mme Goret : Sur le tombolo, il y a aussi une fermeture du milieu. Les moutons permettent d'ouvrir le milieu. La pelouse n'est pas à son optimum mais on a une végétation que l'on retrouve dans les grands massifs dunaires.

Remarque de Mr Philippe : Ce que les plantes ne supportent pas c'est la concurrence. La biodiversité est particulière à Chausey.

Question de Mr Pibot : Quelle comparaison avec les Minquiers, archipel peu piétiné ?

Réponse de Mme Goret : Je connais un peu le cas de Jersey mais pas des Minquiers.

Question de Mr Thevenin : La fréquentation est forte. Autrefois il n'y avait que des vaches et des chevaux sur Chausey. Aujourd'hui il n'y a plus de vaches et l'île n'est plus aussi jaune qu'avant. Pourquoi ?

Réponse de Mme Goret : Les fourrés ont évolué en strates arbustives, plus hautes. On a maintenant du prunelier alors qu'auparavant les vaches maintenaient les genêts à un stade assez bas.



Question de Mr Jacquot : Quelles mesures doivent être prises pour réduire le piétement à Chausey ?

Réponse de Mme Gouchet : Une charte a été proposée pour réguler la fréquentation.

Réponse de Mr Niel : Effectivement, une charte² a été développée par la ville de Granville en partenariat avec les vedettes, le Conservatoire du littoral et le SyMEL notamment. Elle fait suite au travail du programme « Bount’île » initié en 2008-2012. La notion de capacité de charge est complexe et a demandé du travail de réflexion qui a mené à cette première charte.

Question de Mr Hameau : La fréquentation a beaucoup progressé depuis 2000. Un premier DOCOB a été validé en 2002. Peut-on comparer dans ce nouveau DOCOB l’évolution de l’état de conservation des habitats terrestres ?

Réponse de Mme Goret : La cartographie du 1^{er} DOCOB n’était pas basée sur la même méthode qu’aujourd’hui donc aucune comparaison avec la nouvelle cartographie n’est possible.

Question de Mr Leguelinel : Je m’interroge sur la finalité de ce travail. La Grande île est en mauvais état de conservation. Comment améliorer la situation ? De plus l’état de conservation est également mauvais même là où il n’y a pas de passage. Pourquoi ?

Réponse de Mme Goret : L’embroussaillement/l’envahissement par une espèce est aussi un facteur de dégradation très présent à Chausey.

Réponse de Mme Gouchet : Maintenant qu’on a posé le constat, la prochaine étape est de réfléchir ensemble aux solutions (mesures de gestion).

Question de Mme Touvet : La surfréquentation est un problème à Chausey comme dans les Calanques. Ils ont trouvé des solutions dans le Sud. On peut s’en inspirer. Est-ce que le fait de limiter le nombre de personnes dans l’archipel peut aider ? Est-ce que Natura 2000 peut demander cela ?

Réponse de Mr Dieudonné : La charte, co-construite avec la SCI de Chausey, les transporteurs, les chausaias, la ville de Granville et Granville Terre & Mer, a pour but de limiter la surfréquentation à des périodes précises qui arrivent 5 à 10 jours par an en période estivale. On ne peut pas imposer un écrêtage car Chausey est un quartier de Granville et non une commune, ce qui rend complexe la limitation de la fréquentation. On doit donc trouver un accord avec le transporteur privé (navettes).

Réponse de Mr Hameau : La charte évite que la fréquentation augmente mais il nous manque les données pour la capacité de charge. En effet, il est nécessaire d’avoir des données dans le temps pour évaluer l’impact de la fréquentation (comparaison de l’état de conservation des habitats).

Réponse de Mme Robbe pour répondre à la question « Est-ce que Natura 2000 a le pouvoir ? » : Non car la fréquentation n'est pas soumise à évaluation d'incidences. Par contre Natura 2000 peut apporter des financements (contrats Natura 2000) pour aider à protéger une zone ou un habitat d'intérêt communautaire (exemple : financement d'une passerelle pour préserver un habitat/une espèce le long d'un chemin). Natura 2000 peut s'appuyer sur la démarche de la ville de Granville qui est positive et aider dans l'évolution des pratiques, dans la gouvernance (concertation) et dans la sensibilisation des usagers. On ne part pas de rien, la SCI de Chausey a mis des choses en place pour éviter le débarquement sur les îlots.

Question de Mr Philippe : Qu'en est-il de la pression du Rosier pimprenelle ? Quid de l'Oseille des rochers (espèce d'intérêt communautaire) à Chausey ?

² <https://www.ville-granville.fr/actualites/la-ville-de-granville-adopte-une-charte-de-regulation-de-la-frequentation-sur-larchipel-de-chausey/2024/> ;
<https://www.granville-terre-mer.fr/tourisme-nautisme/ingenierie-touristique-etudes/chausey-etude-de-frequentation.html>



Réponse de Mme Goret : On voit bien l'été le déchaussement sur le bord des sentiers et l'arrivée d'espèces invasives qui concurrence les espèces parfois fragiles. Pour l'Oseille des rochers c'était certainement une confusion avec une autre espèce. Elle n'a pas été revue depuis plus de 20 ans.

Question de Mr Thévenin : Les tempêtes hivernales sont aussi un facteur néfaste pour les habitats (arrivé d'eau de mer).

Réponse de Mme Goret : oui, et la plus grosse pression pour les habitats terrestres est certainement le contexte insulaire dans lesquels ils évoluent. En effet les végétations n'ont pas la place de se développer et de s'exprimer pleinement. Chausey est un site exceptionnel qu'il est important de préserver.

4. Eléments de calendrier

Une prochaine réunion aura lieu le 7 mai afin de présenter le diagnostic des usages puis un COPIL de validation de cette première phase d'état des lieux se tiendra le 12 mai. Des courriers d'invitation seront prochainement envoyés. <https://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr/les-sites/chausey-zsc-et-zps>

Accueil > Les sites

Chausey (ZSC/ZPS)

Les îles Chausey forment un archipel d'environ 5000 hectares à 9 milles de Granville (environ 17 kms) et 15 milles de Saint-Malo (28 kms). Elles sont rattachées administrativement à la ville de Granville depuis 1804.

L'archipel se caractérise par un marnage (différence de hauteur entre la marée haute et la marée basse) qui peut atteindre 15 mètres, ce qui explique la variété des paysages du site selon les périodes où il est fréquenté.

On compte au total 150 îles et îlots éparsillés dont certains ne découvrent qu'à marée basse. L'estran (zone de balancement des marées) couvre environ 2000 hectares dont 1300 sont constitués de substrats meubles.

Les îles Chausey sont un formidable réservoir biologique pour de très nombreuses espèces animales et végétales qui trouvent là les conditions nécessaires à leur développement. La diversité des invertébrés marins est exceptionnelle tout comme la diversité algale. Les oiseaux constituent quant à eux le patrimoine remarquable le plus facilement identifiable et observable, et ce toute l'année.

Quelques chiffres

- Une ZPS de 17 000 hectares étendue à 82 000 hectares,
- 5000 hectares de Domaine public maritime attribués au Conservatoire du littoral,
- 2000 hectares d'estran dont 1300 de substrats meubles,
- Environ 360 hectares d'herbier de Zostère marine soit le 3e plus grand en France,
- 150 îles et îlots représentant 55 hectares de terres émergées,
- 232 espèces d'oiseaux déjà observés sur le site,
- 39 espèces d'oiseaux ayant contribué à la désignation du site en ZPS, dont 11 nichent à Chausey,
- 1000 couples de Cormoran huppé, soit plus de 1 % de la population mondiale de l'espèce,
- Environ 230 couples d'Huitrier-pie, soit la plus importante colonie française,
- Environ 1500 couples de Goéland marin, soit l'une des deux plus importantes colonies françaises.

Pour aller plus loin...

Activités humaines Chausey Lire la suite	Concertation DOCOB Chausey Lire la suite	Galerie d'images Chausey Lire la suite
Habitats et espèces Chausey Lire la suite	Objectifs et mesures de gestion Chausey Lire la suite	Tableau de bord, études et suivis Chausey Lire la suite